LOIRE TOURISME & OFFICES DE TOURISME DE LA LOIRE

Qualification « Chambre d'hôtes référence® »

Valorisez votre hébergement et accédez aux réseaux « Vignobles & Découvertes » et « Accueil Vélo »

1. Une reconnaissance officielle pour votre chambre d'hôtes

Portée à l'échelle nationale par le réseau **ADN Tourisme**, la qualification **Chambre d'hôtes référence®** a été spécialement créée pour apporter aux propriétaires non labellisés une garantie de qualité reconnue, sans les contraintes d'un label commercial.

Garantie de Qualité Attestation officielle reposant sur un référentiel national exigeant (accueil, confort, propreté).	**Coût Unique : 200 €** Tarif forfaitaire unique à la charge du propriétaire. **Aucune cotisation ou redevance annuelle**.	**Validité 5 Ans** Qualification délivrée pour 5 ans renouvelables à l'issue d'une visite d'évaluation qualifiée.

2. Pourquoi faire qualifier votre hébergement ?

- **Rassurer vos futurs clients :** Attestez d'un niveau de confort et de service contrôlé lors d'une visite d'audit professionnelle.
- **Visibilité institutionnelle renforcée :** Profitez du logo officiel et d'une valorisation prioritaire sur les guides et sites web de votre Office de Tourisme et de Loire Tourisme.
- **Accès privilégié aux réseaux thématiques d'excellence :**
La qualification **Chambre d'hôtes référence® constitue le PRÉREQUIS OBLIGATOIRE** permettant aux chambres d'hôtes non labellisées d'intégrer les réseaux **« Vignobles & Découvertes »** et **« Accueil Vélo »**. C'est l'opportunité idéale pour capter les clientèles œnotouristiques et cyclotouristiques sur notre territoire !

3. L'accompagnement sur le territoire de la Loire

Aucun organisme n'étant directement accrédité dans le département de la Loire, **Loire Tourisme a conventionné avec le Relais territorial des Offices de Tourisme de l'Isère (FDOT Isère)** afin d'auditer et de qualifier l'ensemble des prestataires ligériens dans un cadre rigoureux et structuré.

4. Les 4 étapes simples de votre candidature

Étape	Action	Description - Modalités
Étape 1	**Déclaration préalable**	Vérifier la déclaration officielle de votre activité en mairie (obligation légale).
Étape 2	**Dépôt du dossier**	Compléter le formulaire de demande de visite auprès de votre Office de Tourisme référent.
Étape 3	**Visite d'audit (200 €)**	Visite de votre hébergement en conditions réelles d'accueil (lits faits, petit-déjeuner dressé, sanitaires) par un auditeur habilité.
Étape 4	**Attribution (5 ans)**	Présentation du rapport en commission d'attribution indépendante et remise de votre attestation officielle.

Vous souhaitez faire qualifier votre chambre d'hôtes ?

Contactez dès aujourd'hui votre **Office de Tourisme référent** ou **Loire Tourisme** pour recevoir votre dossier de candidature et programmer votre visite d'audit.

Référent **Loire Tourisme :** Sophie AUSSEL – s.aussel@loiretourisme.com